



Communiqué

Passez d'une assurance collective à une assurance individuelle, sans preuves d'assurabilité, grâce à Avantage Retraite^{MC} !

Votre régime d'assurance collective se terminera bientôt, mais vous voulez continuer à prendre soin de vous et de vos proches ? Avantage Retraite est la solution pour vous ! En plus d'être admissible à cette assurance individuelle peu coûteuse, vous n'avez aucune preuve d'assurabilité à fournir si vous la souscrivez dans les **60 jours suivant la fin de votre assurance collective**.

Comme vous le savez, il est probable que vos besoins d'assurance maladie augmenteront au cours de votre retraite. Malheureusement, le régime provincial ne couvrira pas toutes vos dépenses en cas de maladie. Il est aussi possible qu'une assurance privée vous coûte cher ou vous soit refusée pour des raisons de santé.

Avantage Retraite peut vous aider à maintenir votre qualité de vie. De plus, cette solution vous permettra de compléter votre couverture d'assurance vie, qui demeurera un élément essentiel à votre sécurité financière même pendant votre retraite.

Poursuivez votre route en toute quiétude

Avantage Retraite vous offre les garanties suivantes :

- une assurance maladie qui complète celle offerte par la RAMQ
- une assurance médicaments qui complète celle offerte par la RAMQ
- une assurance voyage et une assurance annulation de voyage
- une assurance vie facultative

Avantage Retraite vous offre aussi des services pratiques :

- une carte de paiement
- le programme de services Voyage Assistance
- le service Assistance info accès-santé
- l'Assistance convalescence

Nous vous invitons à parcourir la brochure promotionnelle et le feuillet de taux ci-joints pour avoir un meilleur aperçu des garanties et des services offerts.



Desjardins
Assurances

VIE • SANTÉ • RETRAITE

Marche à suivre pour souscrire l'assurance Avantage Retraite

Étape 1

Consultez les documents suivants pour connaître les différentes garanties offertes et les taux de prime mensuelle d'Avantage Retraite :

- la brochure promotionnelle, y compris les conditions d'admissibilité
- le feuillet de taux de prime
- la proposition d'assurance individuelle

Étape 2

Remplissez la proposition d'assurance individuelle et apposez-y votre signature pour confirmer votre souscription et autoriser les prélèvements automatiques.

Étape 3

Expédiez une preuve attestant la protection d'assurance maladie détenue chez votre assureur précédent ainsi que l'original de votre proposition d'assurance individuelle dûment remplie et signée au plus tard **60 jours** après la fin de votre régime d'assurance collective. Conservez une copie de votre proposition d'assurance individuelle dans vos dossiers avec le présent communiqué.

Adresse d'envoi :

Desjardins Assurances
C. P. 3000
Lévis (Québec)
G6V 9X8

Après réception de la proposition d'assurance, Desjardins Assurances :

- mettra en vigueur votre nouvelle couverture à compter du jour suivant la date de fin de votre assurance collective si vous répondez aux critères d'admissibilité ;
- vous expédiera votre sommaire des garanties, votre attestation d'assurance (y compris votre carte de paiement) et votre police d'assurance ;
- prélèvera les primes applicables à votre assurance à partir du premier jour du mois qui suit la date de prise d'effet de votre police.

Notes importantes

Inscription obligatoire à la RAMQ

Vous devrez vous inscrire au régime d'assurance médicaments de la Régie de l'assurance maladie du Québec, sauf si vous êtes couvert par un régime collectif privé.

Changement de taux de prime

Les taux ne sont pas garantis. Desjardins Assurances se réserve le droit de modifier la tarification d'Avantage Retraite en tout temps. La modification de votre prime découlant d'un changement d'âge sera effectuée à la date anniversaire de la police qui suit votre changement de groupe d'âge. Les primes peuvent également être modifiées si vous demandez un changement de vos garanties ou si une modification législative a lieu. Dans tous les cas, Desjardins Assurances vous fera parvenir un avis écrit 60 jours avant toute augmentation ou diminution de vos primes.

Pour nous joindre

Pour toute question au sujet de l'assurance **Avantage Retraite** et sur les conditions d'admissibilité, communiquez avec un représentant d'Assurances pour les retraités RVARC Inc.

Téléphone : **1 844 333-5267**

Courriel : **service@assurancesdesretraites.ca**

Si vous bénéficiez déjà de cette assurance et que vous avez une question, communiquez avec un agent de notre Centre de contact avec la clientèle.

Téléphone : **1 877 647-5235** (Sélectionnez l'option 2.)

Courriel : **servicecollectif@dsf.ca**

Adresse postale :

Desjardins Assurances, C. P. 3000, Lévis (Québec) G6V 9X8

Administration des contrats

Assurance pour les groupes et les entreprises

Document créé en juillet 2016



Desjardins
Assurances

VIE • SANTÉ • RETRAITE

Fière partenaire de



FONDATION^{MC}
DES MALADIES
DU CŒUR
ET DE L'AVC

Desjardins Assurances désigne Desjardins
Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.

^{MC} Marque de commerce propriété de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie

Coopérer pour créer l'avenir